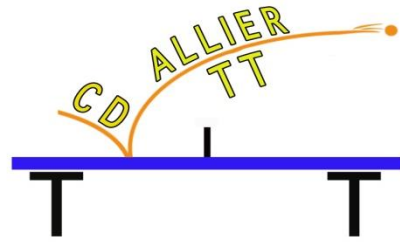


COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE  
Maison départementale des sports – 4 rue Refembre  
03000 MOULINS  
Tel : 04.70.44.68.70  
Mail : [cdtt.03.siege@gmail.com](mailto:cdtt.03.siege@gmail.com)



**FORMATION INITIATEUR DE CLUB**  
**DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023 et DIMANCHE 14 JANVIER**  
**2024**

Le comité départemental de l'Allier de tennis de table est heureux de vous proposer une formation d'initiateur de club le dimanche 10 décembre 2023 et le dimanche 14 janvier 2024. (Lieu à définir en fonction des participants)

La participation aux deux journées est nécessaire pour valider la formation.

**1. Conditions d'inscription**

- ✓ Etre licencié(e) traditionnel à la FFTT
- ✓ Etre au moins cadet(te) 1<sup>ère</sup> année

**2. Contenus de la formation**

- ✓ Organiser l'accueil du public en sécurité (accueillir / renseigner / orienter)
- ✓ Adopter une posture d'éducateur
- ✓ Gérer le déroulement d'une séance
- ✓ Animer une séance
- ✓ Appréhender les bases du jeu

**3. Déroulement de la formation**

2 journées de formation séparées avec une mise en situation pédagogique en club entre les deux journées de formation.

- Journée 1 : dimanche 10 décembre 2023
- Journée 2 : dimanche 14 janvier 2024

**4. Modalités pédagogiques et encadrement**

Discussion autour de l'expérience de chacun, diaporama, travaux de groupe, mise en situation en salle. Alternance de moments théoriques et pratiques.

Formateur : Pierre FEYDEL

## **5. Coût de la formation**

Le coût de la formation est entièrement pris en charge par le comité. Il reste juste le repas à la charge des stagiaires (repas tiré du sac).

## **6. Modalités d'inscription**

Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription ci-dessous et de l'envoyer à :

Pierre FEYDEL : [pfeydel25@gmail.com](mailto:pfeydel25@gmail.com).

Candice GENETTE

## Fiche d'inscription

**CLUB :** .....

<b>NOM Prénom</b>	<b>N° de licence</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse mail</b>

À retourner à Pierre FEYDEL ([pfeydel25@gmail.com](mailto:pfeydel25@gmail.com)) avant le 30 novembre 2023.